



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

NOTI5

NOTIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre
7 place de la République
CS 10 042
58 027 NEVERS

B - Objet de la consultation.

2017-4-MS1 Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté – Marché subséquent n°1

C - Identification de l'attributaire.

ELECTRICITE DE France
Direction Commerce Est
Les Jardins de Valmy
34 Avenue Françoise Giroud – CS 17715
21077 DIJON Cedex

SIRET : 552 081 317 90019

D - Notification de l'attribution.

Je vous informe que l'offre que vous avez faite au titre de la consultation désignée ci-dessus a été retenue :

- pour l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre.
 pour le lot n°1 de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre :

Lot n°1 : Points de livraison profilés identifiés, dénombrés et évalués à titre indicatif en volume de consommation à l'annexe 1 du CCAP (segments C3 et C4)

L'exécution des prestations commencera :

- dès réception de la présente notification.
 à réception d'un bon de commande ou d'un ordre de service que j'émettrai ultérieurement.
 selon les dispositions prévues à l'acte d'engagement.

E - Retenue de garantie ou garantie à première demande.

Le marché public ou l'accord-cadre qui vous est notifié comporte :

- aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

- une retenue de garantie d'un montant de% du montant initial du marché public ou de l'accord-cadre, que vous pouvez remplacer par :
 - une garantie à première demande.
 - une caution personnelle et solidaire.
- une garantie à première demande en garantie du remboursement d'une avance supérieure à 30%. Vous ne pourrez recevoir cette avance qu'après avoir constitué cette garantie.
- (*pour les collectivités territoriales uniquement.*) une garantie à première demande en garantie du remboursement de toute ou partie d'une avance inférieure ou égale à 30%.
 - vous pouvez remplacer cette garantie à première demande par une caution personnelle et solidaire.

F - Pièces jointes à la présente notification.

Vous trouverez ci-joints :

- deux photocopies de l'acte d'engagement avec ses annexes, dont l'une est revêtue de la formule dite « d'exemplaire unique ». Cet exemplaire est destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de toute ou partie de votre créance. J'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.
- une photocopie de l'acte d'engagement avec ses annexes, ainsi qu'un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de toute ou partie de votre créance.

G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Nevers, le 06 juillet 2017

Le Président du Syndicat




